



Décembre 2025



REVISION ALLEGEE n°1 du PLUi

ARRÊT DU PROJET

Bilan de la concertation



Rédaction : Richard BENOIT



Labellisé



RSE Positive
labellucie.com



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

Sommaire

I.A. Introduction.....	2
I.B. Les modalités de la concertation	2

I.A. INTRODUCTION

Par délibération en date du 7 novembre 2024, le Conseil Communautaire a prescrit la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

À cette occasion, et conformément aux articles L.103-2 à L.103-6 et L.600-11 du Code de l'urbanisme, le Conseil Municipal a fixé de la manière suivante les modalités de la concertation sur le projet de révision allégée n°1 du PLUi,

- Publications sur le site Internet de la communauté de communes Terres de Bresse
- Courrier adressé au président de la Communauté de Communes Terres de Bresse, envoi avec accusé de réception
- Registre d'observations « papier » mis à disposition du public, aux heures d'ouverture, à la communauté de communes Terres de Bresse

I.B. LES MODALITES DE LA CONCERTATION

La Communauté de Communes Terres de Bresse a approuvé son PLUi le 30 mai 2024.

Lors de sa séance du 7 novembre 2024, le conseil communautaire a décidé de la révision allégée du PLUi pour reclasser en zone U, la partie d'une parcelle contenant une habitation et qui, quoique constituant le jardin à côté de la maison existante a été classée en zone A.

Elle ne constitue pas une remise en cause du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) puisqu'elle ne vient pas réduire un espace à usage agricole.

Un seul site est donc concerné

La parcelle AR 291 appartenant à l'enveloppe urbaine du centre bourg de Saint Germain du Plain, sur une partie représentant 1730 m2.

Les éléments de présentation de la révision allégée N°1 du PLUi, accompagnés d'un registre d'observations « papier », ont été mis à disposition du public tout au long de l'étude dans trois lieux de la Communauté de Communes :

- Au siège de la communauté de commune à Cuisery

Aucune remarque n'a été formulée par le public ni par écrit sur les registres mis à disposition, ni par courrier adressé au Président de la communauté de Communes.